

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet :**

**Instauration du Droit  
de Prémption Urbain  
sur le territoire de la  
Commune de Mormant**

**Date de  
Convocation :**

**25/06/2018**

**Date d’Affichage  
de la convocation :**

**25/06/2018**

**Nombre de  
Conseillers :**

**En exercice : 27  
Présents : 14  
Votants : 16**

L’An Deux Mil Dix Huit  
Le 2 juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Salle des Fêtes de Mormant en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain CLÉRIN, Maire.

Etaient présents : Céline AMUSAN, Marie-Louise BRISSAC, Sylvain CLÉRIN, Eliane DIACCI, Nadia HAJBI, Thibault LECLERT, Jean MARTIN, Aïchouche MARTINAT, Pierre-Yves NICOT, Jean-Yves RAVENNE, Isabelle REINE, Didier RIVIERE, Jocelyne SIFFLET-GUERQUIN, Claudine VOSSE.

Etaient excusées et représentées :

M. FRANCIN a donné pouvoir à M. CLERIN  
Mme SAMAR a donné pouvoir à Mme VOSSE

Etaient excusés : Mme CALMON-PLANTIN, Mme CAZENAVE, M. DZIAMSKI, Mme HERVIEU, M. LACOSTE, M. MENTEC, M. MERILLON, M. MOURLON, M. URVOY, M. VANNIER

Etait absente : Mme DE OLIVEIRA

Monsieur Didier RIVIERE est désigné secrétaire de séance

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22-15° ;

**VU** le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants ;

**VU** le Plan Local d’Urbanisme (PLU) approuvé ce jour par délibération du Conseil Municipal n° 77/317/18/ 67 ;

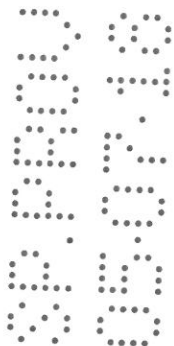
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain ;

**CONSIDERANT** l’intérêt pour la Commune de Mormant d’instaurer un Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU du P.L.U. approuvé ce jour pour mener à bien sa politique foncière ;

**VU** le plan annexé du PLU approuvé ce jour représentant l’ensemble du territoire communal et les différents zonages ;

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l’unanimité**

**DECIDE** d’instituer un Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones U et AU du Plan Local d’Urbanisme approuvé ce jour (*plan annexé à la présente délibération*).



**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le Département conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du Code de l'Urbanisme.


**DIT** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,  
Ont signé au registre, les membres présents,  
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le : .....4..... JUIL. 2018  
Affiché le : .....9..... JUIL. 2018

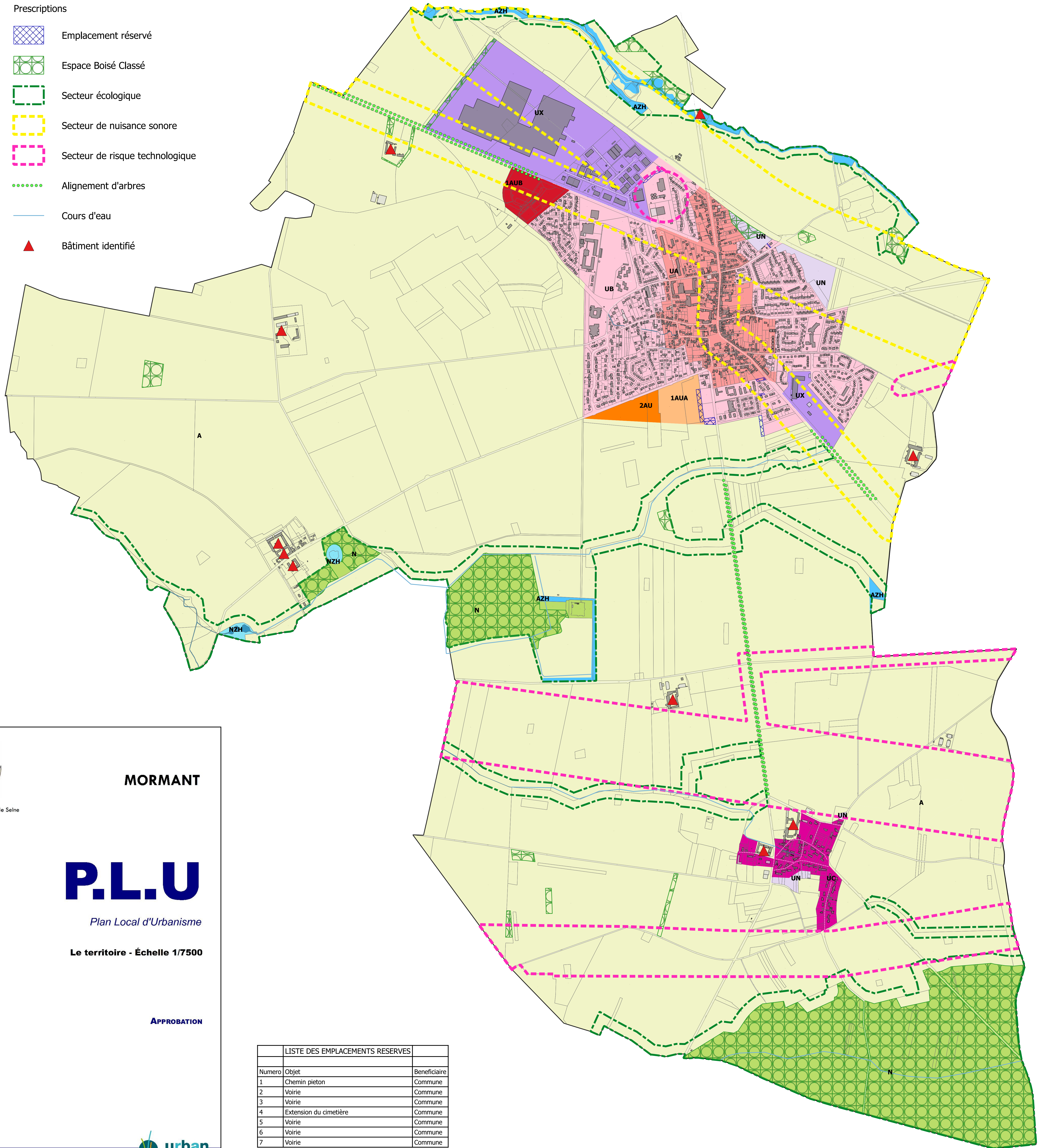
Le Maire,


Sylvain CLÉRIN



2018  
07  
04  
09

- Zones**
- UA
  - UB
  - UC
  - UX
  - UN
  - 1AUA
  - 1AUB
  - 2AU
  - A
  - AZH
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
  - Espace Boisé Classé
  - Secteur écologique
  - Secteur de nuisance sonore
  - Secteur de risque technologique
  - Alignement d'arbres
  - Cours d'eau
  - Bâtiment identifié





**MORMANT**

Commune du Département de Seine et Marne


# P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

**Le territoire - Echelle 1/7500**

**APPROBATION**

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
Numero	Objet	Beneficiaire
1	Chemin piéton	Commune
2	Voirie	Commune
3	Voirie	Commune
4	Extension du cimetière	Commune
5	Voirie	Commune
6	Voirie	Commune
7	Voirie	Commune



Document établi le 30 mai 2018

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
Numero	Objet	Beneficiaire
1	Chemin piéton	Commune
2	Voirie	Commune
3	Voirie	Commune
4	Extension du cimetière	Commune
5	Voirie	Commune
6	Voirie	Commune
7	Voirie	Commune